



REGLEMENT TRIAL 2024

CHAMPIONNAT DE LIGUE NOUVELLE AQUITAINE

La Ligue de Nouvelle Aquitaine met en jeu un Championnat de Trial selon les dispositions suivantes :

ARTICLE 1 – DEFINITION

L'ensemble des compétitions de MOTO TRIAL FFM, LMNA, organisées sur son territoire serviront de support au CHAMPIONNAT DE LIGUE NOUVELLE AQUITAINE DE MOTO TRIAL 2024

ARTICLE 2 – CONCURRENTS

Catégories : Mêmes couleur de flèches que le Championnat de France.

Les épreuves du Championnat de Ligue Nouvelle-Aquitaine sont ouvertes à tous pilotes licenciés Nationaux, membres d'un Club FFM.

Seuls les pilotes licenciés dans un club de la Ligue Nouvelle Aquitaine pourront prétendre au classement général du Championnat de Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Les titres de Champions de Ligue seront décernés aux vainqueurs des niveaux suivants :

Les Catégories :

TR1	
TR2+	Tracés 50% TR2 - 50% TR1
TR2	
TR3+	Tracés 50% TR3 - 50% TR2
TR3	
TR4+	Tracés 50% TR4 - 50% TR3
TR4	

ARTICLE 3 - CHAMPIONNAT NOUVELLE AQUITAINE

Une attribution de points sera faite selon le tableau suivant :

1 ^{er} : 20 pts	2 ^{-ème} : 17 pts	3 ^{-ème} : 15 pts	4 ^{-ème} : 13pts
5 ^{-ème} : 11 pts	6 ^{-ème} : 10 pts	7 ^{-ème} : 9 pts	8 ^{-ème} : 8pts
9 ^{-ème} : 7 pts	10 ^{-ème} : 6 pts	11 ^{-ème} : 5 pts	12 ^{-ème} : 4pts
13 ^{-ème} : 3 pts	14 ^{-ème} : 2 pts	15 ^{-ème} et + : 1pts	

ARTICLE 4 - ACCUEIL ADMINISTRATIF ET ENGAGEMENTS

Le règlement propre à chaque épreuve sera établi et défini par les différentes prescriptions des règles techniques et de sécurité de la discipline : RTS Trial

L'accueil administratif se fera à partir de 8h30 et jusqu'à 10h.

L'heure de départ devra être calculée pour une fin de course au plus tard à 17h30.

Le temps de course par pilote ne devra pas excéder 6h00.

ART 4.1 - ACCUEIL ADMINISTRATIF

A leur arrivée sur le lieu de l'épreuve, les concurrents doivent se présenter à l'accueil administratif munis de :

- Pour les concurrents, leur licence correspondante (NTR, NCO ou internationale délivrée par la FFM) pour l'année en cours.
- Pour les suiveurs (LAP, LJP, LES, NTR, NCO, NET, NTR et internationale délivrée par la FFM).

Attention, les suiveurs seront clairement identifiés par l'apposition d'un autocollant sur leur casque. Les suiveurs non licenciés ne pourront pas accéder aux zones.

ou

➤ Leur licence « une manifestation » prise à l'avance accompagnée d'un certificat médical dont le formulaire est à télécharger sur le site <http://licencesunemanifestation.ffmoto.net/>, et dûment complété par un médecin habilité.

- Une pièce d'identité.

- L'original de leur permis de conduire et leur attestation d'assurance de l'année en cours pour les trials en circuit ouvert., ainsi que la carte grise de leur moto.

- Attention : *les documents permis de conduire, assurance et carte grise doivent être des originaux et non des photocopies. Si l'un de ces documents n'est pas présenté, le pilote ne peut pas participer.*

ART 4.2 - ENGAGEMENTS

Les bulletins d'engagements sont disponibles par téléchargement sur le site

<https://ffm.engage-sports.com/competition/competitions-regionales/ligue/L35/?discipline=trial>

Pour les concurrents mineurs, l'attestation parentale est obligatoire.

Les organisateurs seront tenus d'accepter les engagements de tous les pilotes de la Ligue répondant aux conditions de l'article 5.

Le montant de l'engagement sera de **35€** pour les pilotes s'inscrivant via **Engagesports** et **40€** pour les inscriptions sur place.

Les suiveurs seront pris en compte au moment des contrôles administratifs sans frais de participation.

Un montant de 2€ par pilotes pour tous les engagements sur l'épreuve sera reversé à la Ligue pour le défraiement des officiels.

ARTICLE 5 – CONTROLES TECHNIQUES

Se référer au RTS de la discipline.

Tout coureur engagé dans une épreuve devra se présenter au contrôle technique qui constatera la conformité aux exigences des Règles Techniques et de Sécurité (plaque et feux obligatoires pour les épreuves sur parcours ouvert à la circulation), le coupe-circuit de type bracelet est obligatoire, les flasques de protection de couronne, et de disques de freins sont obligatoires,

Le fait de ne pas se soumettre à ces obligations entraînera immédiatement la **DISQUALIFICATION** du concurrent.

Toutes les nouvelles épreuves seront précédées d'une visite du Président de la Ligue, ou d'un de ses délégués.

ARTICLE 6 – ZONES

Chaque organisateur pourra choisir le nombre de Zones parcourues, tout confondu, par chaque concurrent. Elles devront être entre 27 et 36 par épreuve.

Chaque organisateur pourra utiliser le format qui lui convient le mieux.

Exemple :

- 3 Tours de 10 Zones = 30 zones parcourues
- 4 Tours de 9 Zones = 36 zones parcourues

ARTICLE 7 – CLASSEMENT GENERAL

Un coureur ne participant pas à une épreuve de Championnat de Ligue par suite de sa participation à une épreuve de Championnat de France se déroulant à la même date, marquera un nombre de points équivalent à la moyenne des points obtenus sur les autres épreuves du Championnat LMNA de l'année en cours.

Ce sera alors au pilote de faire valider ses points auprès de la Commission de Trial en fournissant un justificatif validé par le CLUB ORGANISATEUR du Championnat de France.

Seront déclarés vainqueurs pour l'année de référence, dans chaque catégorie, les coureurs ayant totalisé le plus grand nombre de points selon la méthode définie à l'article 3.

En cas d'égalité au classement général, les coureurs seront départagés en tenant compte du nombre de places de premier.

En cas d'égalité de places de premier, il sera tenu compte du nombre de places de second, troisième et ainsi de suite, et en dernière limite du meilleur dernier résultat

Le classement général annuel sera publié par le responsable de la Commission Trial, en tenant compte de tous les résultats et sera officialisé lors de la réunion de fin d'année de la commission.

ARTICLE 8 – RECLAMATIONS

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du Code Sportif dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats.

Elles devront être formulées au directeur de course accompagnées d'un versement d'une somme de 75€. Chaque réclamation ne doit se référer qu'à un seul sujet.

TRIAL DES REGIONS

Protocole de sélection pour le Trial des Régions

- La Commission Trial de la LMNA établira en priorité une sélection des pilotes roulants dans les catégories les plus élevées parmi les sélectionnés. **Conformément au règlement du Championnat de France des Régions, en fonction de la catégorie dans laquelle il roule en Championnat de France, puis par défaut leur catégorie en Championnat de Ligue.**
- Pour chaque équipe, seront sélectionnés en priorité les pilotes en tête de leur catégorie du classement établi à partir des premières épreuves du Championnat de Ligue de la LMNA couru et sur proposition du Président de Commission de la LMNA.
- Une proposition sera faite dès fin juin, après la dernière épreuve de sélection.
- Après établissement de la sélection des équipes, chaque membre de la Commission sera chargé de contacter les pilotes concernés, adhérents à son club, et rendra compte au Président.
- In fine, celui-ci communiquera le résultat à l'ensemble de la Commission.
- **Le défraiement des frais de déplacement sera fait conformément à la convention établie entre la Ligue et le pilote.**

CALENDRIER 2024					
Dates	Lieux	Types	Comptant pour le Chpt	MT	Sélection Trial des Régions
10/03/24	Allasac (23)	LMNA	X	X	X
24/03/24	St Priest Taurion (87)	LMNA	X	X	X
21/04/24	Frontenac (33)	Chpt France			
28/04/24	St Eloi (23)	LMNA	X	MT1	
05/05/24	Puyréaux (16)	LMNA	X	X	X
26/05/24	Champniers (16)	LMNA	X	X	X
02/06/24	Massais (79)	Chpt France			
16/06/24	Bussière Poitevine (87)	LMNA	X	X	X
Du 11 au 14/07/24	Sardent (23) 4 jours de la Creuse	Classiques	X		
08/09/24	Uzurat (87)	LMNA	X	X	
06/10/24	Sommières (30)	Trial des régions			
27/10/24	Panazol (87)	LMNA	X	X	

CHALLENGE EDUCATIF

ARTICLE 1 – GENERALITES

La Ligue Nouvelle-Aquitaine organise un Challenge de Découverte Trial Educatif (CDTE) Nouvelle-Aquitaine en 3 catégories MT1, MT2 et MT3. Ces challenges sont ouverts aux détenteurs d'une licence annuelle, d'une licence une manifestation, ou de la licence découverte sportive LJD (jusqu'à 11 ans).

ARTICLE 2 - CARACTERISTIQUES

CATEGORIES	AGES	MACHINES AUTORISEES	NOMBRE DE ZONES	COULEUR DES FLECHES
MT1	6 ans (révolus) à 13 ans	Cylindrée <= 125cc ou électrique	30 maximum	Noir (TR4)
MT2	6 ans (révolus) à 12 ans	Cylindrée < 80cc ou électrique <24"	3 tours de 5 zones	Orange

MT3	6 ans (révolus) à 11 ans	Cylindrée < 80cc et boite automatique ou électrique < 20"	3 tours de 5 zones	Violet
-----	-----------------------------	---	--------------------	--------

⇒ **MT1** : Les pilotes effectueront 3 tours – Sur chaque tour, seul les 7 meilleurs résultats en zone seront comptabilisés, ainsi que les 2 meilleurs tours.

Les pilotes seront accompagnés d'un adulte licencié, les conditions d'accès aux zones de celui-ci se feront sous les directives des commissaires de zone.

⇒ **MT2 et MT3** : De 3 à 5 spots spécifiques à ces catégories seront situées dans un rayon de moins d'un kilomètre du départ.

L'accès aux zones n'est autorisé qu'aux officiels de la journée.

Uniquement pour des raisons de sécurité et lors du passage d'un pilote, un accompagnateur licencié, pourra pénétrer dans une zone après autorisation de l'éducateur.

Sur avis de la commission, une dérogation d'âge pourra être demandé suivant le niveau du pilote (dans la limite des Règlements Spécifiques de la Spécialité).

ARTICLE 3 – EVALUATION

Les évaluations du challenge découverte éducatif Trial 2024 porteront sur les compétences de pilotage, sur le comportement et le respect de réglementations faites sur les épreuves inscrites au calendrier, le résultat sera pris en compte sur chaque journée. Une attribution de points sera faite selon le tableau suivant :

1 ^{er} 20 pts	2 ^{ème} 17 pts	3 ^{ème} 15 pts	4 ^{ème} 13 pts
5 ^{ème} 11 pts	6 ^{ème} 10 pts	7 ^{ème} 9 pts	8 ^{ème} 8 pts
9 ^{ème} 7 pts	10 ^{ème} 6 pts	11 ^{ème} 5 pts	12 ^{ème} 4 pts
13 ^{ème} 3 pts	14 ^{ème} 2 pts	15 ^{ème} et + 1 pt	

Dans le cas d'un écart de comportement ou de non-respect (pilotes ou accompagnateurs) envers les organisateurs ou les officiels, le pilote sera pénalisé de 5 points supplémentaires sur son résultat de l'épreuve puis se verra retirer les points du challenge acquis lors de l'épreuve en cas de récidive.

Les pilotes qui n'auront pas effectué la totalité des zones ne seront pas classés pour le challenge. Ils pourront néanmoins être récompensés à la remise des prix de la journée.

ARTICLE 4 - DEROULEMENT

Une journée du CDET se déroulera comme suit :

A partir de 10h : Echauffement des pilotes, organisé par l'éducateur délégué de la journée. Lors de la première participation d'un ou de plusieurs pilotes, cet échauffement pourra permettre de déterminer la catégorie d'un pilote, pour cela, une zone de franchissement sera choisie par l'éducateur. Chaque pilote devra avoir la possibilité d'effectuer le même nombre d'essais sur cette zone pour que cela n'ait aucune incidence sur l'évaluation de la journée.

👉 **Vers 11h** : 1^{er} tour, début du franchissement des zones. Chaque pilote franchira 1 fois chaque zone selon sa catégorie.

Après le premier tour : Pause d'une heure minimum

👉 **Vers 13h** : 2^{ème} et 3^{ème} tour dans les mêmes conditions que le 1^{er}. Une pause d'1/2 h minimum sera prévue entre les deux tours de l'après-midi.

👉 **Vers 17h30** : Remise des prix.

Pour des raisons de sécurité, l'éducateur pourra, s'il le juge nécessaire, allonger les temps de pauses ou en rajouter.

ARTICLE 5 – EQUIPEMENTS

Casque homologué, bottes, gants, pantalon, manches longues et protection dorsale conformément au règlement national.

Non obligatoire, les coudières et genouillères sont recommandées.

ARTICLE 5 – TECHNIQUE

Un contrôle technique sera organisé en début de journée : les machines présentées devront être conformes aux règles techniques nationales de la discipline. L'équipement sera également contrôlé lors de cette visite.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENT

Les engagements se feront via Engagesports et auprès du Club organisateur.
Le montant des droits d'engagement est de 25€.

ARTICLE 7 - OFFICIEL

Les officiels sont ceux présents sur place pour l'épreuve de trial national sur la même journée.
Un éducateur accrédité par la ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine sera désigné par la commission pour accompagner les pilotes éducatifs.

Nota : Si c'est le club qui emploie ou nome l'éducateur, pas d'accréditation à avoir. Si c'est la ligue elle-même ou par l'intermédiaire d'une commission, la nouvelle réglementation interne de la ligue pour les éducateurs s'applique.

ARTICLE 8 – ORGANISATEUR

Afin de favoriser la participation de pilotes sur motos électriques, l'organisateur devra permettre l'accès à des prises électriques (modèle standard) pour les participants le demandant.
L'organisateur devra fournir à tous les pilotes, présents lors de la remise des prix, ayant participé à la journée, un lot de valeur similaire.

ARTICLE 9 - CLASSEMENT DU CHALLENGE

Les 1^{ers} de chaque catégorie seront récompensés en fin d'année lors de la remise des prix de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. En cas d'égalité, se reporter au Règlement National.

ARTICLE 10 – EPREUVES

Calendrier 2024

ALLASSAC (19)	10/03/24
ST PRIEST TAURION (87)	24/03/24
PUYREAUX (16)	05/05/24
CHAMPNIERS (16)	26/05/24
BUSSIÈRE POITEVINE (87)	16/06/24
UZURAT (87)	08/09/24
PANAZOL (87)	27/10/24

TROPHEE FEDERAL DE TRIAL VINTAGE

La FFM met en place un cycle d'épreuves dénommé « Trophée Fédéral de Trial Vintage » dans le cadre de la pratique dite « Trial Vintage ». Il remplace le Trial Vintage Challenge. **La Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine accueille ce cycle d'épreuves.**

Vous pourrez trouver tous les généralités dans l'annuaire FFM en cours

Ce cycle d'épreuves, qui se déroule sur l'ensemble du territoire, comporte deux types d'épreuves qui sont :

- **TF1** (Trophée Fédéral 1) : Pour prétendre avoir le label TF1, l'épreuve doit être 100 % Trial Vintage et être ouverte uniquement et exclusivement aux machines du paragraphe « Motos Admises ».

- **TF2** (Trophée Fédéral 2) : Il est ouvert aux Championnat de Ligue où il y a une participation de pilotes en moto ancienne des catégories des trials de Ligue.

Pour dynamiser et susciter la participation, des challenges régionaux, basés sur les trials de la région définie et ouverts aux pilotes de toutes les Ligues, pourront être mis en place.

ARTICLE 1 - CONTROLE TECHNIQUE

Après le contrôle administratif, les participants doivent se présenter au contrôle technique.

Les cycles d'épreuves du Trial Vintage sont soumis aux règles techniques et de sécurité édictée par la FFM et les participants devront s'y conformer ;

Les pilotes devront avoir un équipement conforme à savoir :

- Un casque à la norme E22-05 **ou 06** (les casques d'époque ou VTT ne seront pas acceptés),
- Un maillot à manches longues, bottes et gants sont obligatoires,
- La dorsale n'est pas obligatoire mais conseillée,

ARTICLE 2 - LICENCES

La licence FFM Motos Anciennes Tout terrain Trial (MAT2) ou bien d'une licence inscrite au calendrier ZUE.

au Code Sportif par « freins à tambours et datant d'avant 1985 ». Il en découle que pour utiliser une moto mono-amortisseur dans les Trials Vintage le pilote devra présenter obligatoirement une licence nationale NCO ou NTR

EXCEPTIONS : les premiers modèles de mono construites en 1984 à freins à tambours, Beta TR32, Yamaha 59N Mk1 et JCM entrent dans la définition du code sportif donc MAT2 possible

Les épreuves de Trial Vintage sont également ouvertes aux titulaires d'une licence à la manifestation, les pilotes ayant ce type de licence sont classés au même titre que les pilotes détenteurs d'une licence fédérale annuelle lors des épreuves, en revanche ils ne peuvent prétendre à être classés au classement général. La délivrance de cette licence est conditionnée à la production d'un certificat médical de moins d'un an indiquant aucune contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition.

ARTICLE 3 - CATEGORIES

*Pour le **TF1**, les catégories sont identiques au « **Championnat de France de Trial Vintage** ». Seuls les « Prix spécifiques » associés aux machines proches de l'origine ne sont pas appliqués.*

Pour le **TF2**, compte tenu de la diversité des pratiques dans les Ligues, des catégories, des tracés empruntés, un schéma directeur que doivent suivre les Ligues est indiqué et les particularités sont traitées dans le paragraphe Classements.

Un tableau de correspondance des catégories et des couleurs de tracés est disponible en annexe.

ARTICLE 4 - PARTICIPATION ET INSCRIPTION

Les conditions de participation sont identiques aux dispositions générales reprises dans la partie du TVT et les modalités sont les mêmes que pour celles des épreuves de Trial. Ils doivent indiquer

dans les documents d'inscription le choix du « Trial Vintage » et pour le TF2 la marque de la Moto, son type et son année.

ARTICLE 5 - POINTAGE ET CLASSEMENTS

Dans le cadre du « Trophée Fédéral de Trial Vintage », le pointage est celui défini pour le Championnat de France de Trial Vintage dans les TF1.

Le classement du Trophée Fédéral de Trial Vintage est effectué sur le cumul des résultats obtenus sur le territoire par le pilote ayant participé à des TF1 et TF2 confondus.

Le classement est établi selon les catégories retenues pour le Trial Vintage (voir article 3 – Règles générales) en prenant en compte les points marqués lors des 12 derniers mois « glissants » (il n'est plus établi sur une année calendaire). Ce faisant, les pilotes peuvent en permanence accumuler (ou perdre) des points après 12 mois et progresser dans leur classement fédéral. Le classement est publié tous les mois et sera aussi affiché aux épreuves Vintage.

Pour le **TF2**, à chaque participation à des trials TF2, les pilotes peuvent choisir le niveau de zone qui leur convient et choisir une moto ancienne d'une catégorie différente de celle utilisée habituellement pour les TF1. Les pilotes en ancienne étant dispersés dans de nombreuses catégories, l'attribution des points du Trophée sanctionne le classement parmi le classement des modernes, et ceci quel que soit la catégorie de moto et de niveau.

A noter que pour éviter des abus dans la « chasse au points », les pilotes en Bleu ne pourront pas marquer de points en S4, les pilotes Rouge ne pourront pas marquer de points en S4 ou S4+ dans les TF2.

Place*	Points TF2
1	14
2	12
3	10
4	8
5	6
Au-delà	5
Abandon	1

(*) : La place correspond au classement dans la catégorie moderne/ancienne confondues.

Le pilote se voit attribuer un bonus de 2 points par année à partir de 60 ans, ce bonus se cumule avec les points marqués lors des épreuves des 12 derniers mois.

Par exemple, un pilote de 65 ans en 2023 (né en 1958) aura 10 points supplémentaires pour son Classement Fédéral Trial Vintage ; ces points seront comptabilisés dès sa première participation, une fois pour toutes et réactualisés chaque année.

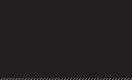
Les clubs organisateurs et les Ligues doivent faire remonter dans leurs classements, la marque de la moto, l'année afin que les classements soient le reflet de la réalité. Ils devront envoyer les résultats du trial à adtrialvintage@gmail.com

Dans le but de créer de l'émulation, et à titre expérimental en 2024, il sera aussi établi un « **Classement Fédéral Scratch Trial Vintage** », dans lequel sont fusionnés tous les classements des pilotes dans chacune des 3 couleurs :

- Promotion, Noir correspondant au jaune en TF1,
- Critérium, Jaune et Noir correspondant au Vert en TF1
- National, Jaune correspondant au Bleu en TF1,
- Inter, Vert et Jaune correspondant au Rouge en TF1, le Rouge étant déjà fusionné.

Par exemple, les points accumulés par un pilote dans la catégorie jaune seront reclassés avec les points de tous les pilotes de la catégorie Jaune, quel que soit la catégorie de motos. L'avantage est que chaque pilote peut concourir avec des motos différentes à certaines épreuves (tout en restant dans la même catégorie de zones). Les pilotes en pré-65 ne sont favorisés que par le fait d'être un peu moins nombreux et que les points sont un peu plus faciles à marquer dans les **TF1** (vrai aussi pour les pré-80 dans une certaine mesure). Dans ce schéma, il n'y aurait que 4 catégories (jaune, vert, bleu et rouge).

Correspondance couleur de flèches TRIAL

Couleur flèches	Trial Moderne	TF2 LMNA	Trial Vintage TF2	TF1 Chpt France	Challenge éducatif	
	TR1	<i>Correspondance Couleurs TF1 Championnat de France Trial Vintage avec TF2 Trial Vintage LMNA</i>				
	TR2+					
	TR2					
	TR3+		Inter			
	TR3		National			
	TR4+		Critérium			
	TR4		Promotion			 MT1
						 MT2
						 MT3

Notice:

3 Championnats pour l'enregistrement

Pour le TF2 les classements par classe Pré-65; Pré-80; Post-80, se feront dans un second temps

	Trial Moderne		7 catégories		TR1
					TR2+
					TR2
					TR3+
					TR3
					TR4+
					TR4
	Trial Vintage TF2		4 Catégories		Inter
					Nationale
					Critérium
					Promotion
	Challenge éducatif		3 Catégories		MT1
					MT2
					MT3